

ASSEMBLÉE NATIONALE

PLFSS POUR 2020 - (N° 2296)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 2011

présenté par
M. Lassalle

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE 59, insérer l'article suivant:**

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.